



**DEJANTE VRD & CONSTRUCTION
SUD-OUEST**
75, avenue de la Libération - 19340 Malcormier
Tél: 05 55 92 88 10 - Choix 1

Maire d'aujourd'hui
CORREZE
TREIGNAC
Communauté de communes Vieilles Monédières
Millesources
15 avenue du Général de Gaulle
19260 Treignac

Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique

Code	Objet	Phase 1	Phase 2	Phase 3
1	Création de zones d'habitat individuel			
2	Création de zones d'habitat collectif			
3	Création de zones d'habitat mixte			
4	Création de zones d'habitat rural			
5	Création de zones d'habitat touristique			
6	Création de zones d'habitat agricole			
7	Création de zones d'habitat artisanal			
8	Création de zones d'habitat industriel			
9	Création de zones d'habitat commercial			
10	Création de zones d'habitat public			

Emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie
1	Création école	Commune de Treignac	200 m²
2	Création école et espace public	Commune de Treignac	1 340 m²

- Zones et secteurs**
- Hors périmètre AVAP**
- Ub : secteur à vocation mixte hors commerce de proximité
 - Ua : zone urbaine réservée activités de loisirs et de tourisme
 - Uc : zone urbaine réservée activités industrielles et artisanales
 - Ud : secteur réservé aux parcs photovoltaïques
 - Uau : zone à urbaniser ouverte à vocation mixte
 - Uaf : zone à urbaniser fermée
 - A : zone agricole
 - Ac : secteur agricole largement constructible
 - Ab : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat
 - N : zone naturelle
 - Ni : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat
 - Nt : secteur naturel de loisirs et tourisme
- En périmètre AVAP**
- Uap : secteur de l'agglomération à vocation mixte
 - Uapb : secteur à vocation mixte hors commerce de proximité
 - Uapc : zone à urbaniser ouverte à vocation mixte
 - Uapd : zone à urbaniser fermée
 - Ap : zone agricole
 - Apac : secteur agricole largement constructible
 - Np : zone naturelle
 - Npab : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat
 - Npt : secteur naturel de loisirs et tourisme

- Prescriptions**
- Elément de patrimoine linéaire à protéger
 - - - Elément linéaire contribuant aux continuités écologiques
 - Espace boisé classé
 - Introduction de caroubière
 - Emplacement réservé
 - OAP
 - Elément surfacique contribuant aux continuités écologiques
 - Changement de destination en zones A et N
 - Elément de patrimoine ponctuel à protéger

